

## PROCES VERBAL RÉUNION DU 23 FÉVRIER 2023

Mairie

12370 Belmont sur Rance

Tel: 05 65 99 91 80

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal: 15

En exercice 15

Qui ont pris part à la délibération 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois du mois de février, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MIle ALIES Monique.

<u>Présents</u>: -CABANES Jean-Louis- TOUREL Jean-Claude - BOUSQUET Albert - SERS Claude-PUECH Xavier -MOLLINÉ Valérie- COSTES Alexis - ICHÉ Damien- RAMBIER Vanessa - ARNOULD Bernard - -ILTIS Régine- JULIEN Martine

Absents: - ROUVE Bernard- CHABBERT Sylvain

Secrétaire de séance : BOUSQUET Albert

Madame le Maire débute la séance en remerciant les membres du conseil municipal pour leur présence lors de ce premier conseil de l'année 2023.

<u>Point recensement de la population</u>: principale nouveauté, les agents recenseurs ont proposé aux administrés le recensement via internet, le version papier était évidemment disponible d'où une présence accrue des agents sur le terrain. Le décompte officiel sera disponible dans 3 mois, à ce jour madame le Maire constate une augmentation des logements vacants.

<u>Point mouvement de personnel</u>: Jacqueline Lavabre, secrétaire de mairie, depuis plus de 40 ans, à la mairie de Belmont sur Rance, partira à la retraite le 1<sup>er</sup> aout 2023, et sera remplacée par Mme Bariod Sandra, secrétaire de mairie arrivée début février 2023. Également, madame le Maire présente Vanessa Condomines, en poste depuis septembre 2022, en charge de la comptabilité.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter des points à l'ordre du jour :

- Dispositif Régional Bourgs-centres
- Remboursement OCCE suite à l'achat d'un téléphone (délibération)
- Prix du repas de la cantine (délibération)
- Proposition de convention avec Aveyron Ingénierie pour accompagnement technique et administratif concernant la gestion du système d'assainissement collectif
- Proposition arrêté de délégation de signature pour instruction des autorisations d'urbanisme.

Acceptés à l'unanimité des membres présents.

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE:**

#### Programmes en cours :

- Maison Jeay: report des restes à réaliser 300 000 €, prévision de 100 000 € supplémentaires
- Le petit sherpa : report des restes à réaliser 181 420 €, frais d'études réalisés en 2021
   17979.96 €. Prévoir une proposition nouvelle pour une enveloppe globale de 800 000 €
- Chemin piétonnier bord du Rance : crédit de report au BP 2023 100 000 €
- Eclairage public : nouveaux devis, crédit de report au BP 2023 62 393 €
- Cimetières : crédit de report au BP 2023 15 501 €
- Signalisation rue adressage : crédit de report au BP 2023 17 398 €
- Travaux marquage voirie : crédit de report au BP 2023 7 417 €
- Gendarmerie : Crédit de report au BP 2023 48 839 €
- Aménagement espaces publics crédit de report au BP 2023 23 800 €
- Illuminations de Noel : crédit de report au BP 2023 1589 €
- Espace co-working: crédit de report 10 000 € (annulation)
- Travaux boulodrome : crédit de report au BP 2023 10 000 €

#### Programmes terminés :

- Travaux église Opération 330
- Restauration pont du petit séminaire Opération 340, manque le solde de subvention DETR au 1341 de 40 773 €
- Construction préau Opération 343
- Eclairage gymnase opération 344

#### Les projets:

- Aménagement de gîtes touristiques dans les locaux du Sériguet
- Karting : travaux mises aux normes et sécurité de la clôture du Karting
- Parcours de santé : refaire le parcours en bois avec de nouveaux éléments aux normes avec une aire de pique-nique et de jeux enfants
- Achat de matériel informatique pour la Mairie
- Achat foncier
- Restauration du four à pain et puits à Buffières
- Rafraichissement du logement situé à l'étage de la mairie (au-dessus de la Maison France Services) + les locaux de France Services
- Réhabilitation des vestiaires du stade + mise en sécurité : club de football avec + de 180 licenciés
- Installation de lampes LED à la salle des fêtes
- En fonctionnement : prévision taille/coupe des arbres au cimetière
- Création d'un local de préservation des Statues Menhir

#### Point énergie :

Madame le Maire rappelle la nécessité de privilégier le passage des éclairages en LED, moins énergivores et une attention particulière concernant le budget électricité afin de parer à une augmentation des tarifs. (lettre adressée aux associations)

#### Point subventions:

- Demande de l'ADMR 200 €
- ABSEAH Foyer hébergement Projet voile 400 €
- ABSEAH La Plaine Projet de nuit 500 €

# **DÉLIBÉRATIONS:**

#### Délibération 20230223 DEL01

<u>Objet</u> : Révision du tarif du repas de la cantine de l'école

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier du Groupement des Terres Rouges stipulant la revalorisation du prix du repas au 1<sup>er</sup> février 2023, soit 3.86 €/repas/élèves. Le conseil municipal, **par 13 voix**, fixe le nouveau tarif du repas de la cantine scolaire à 3.86 €, celui sera facturé aux parents à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

<u>Délibération 20230223 DEL02</u> <u>Objet</u> : Révision des tarifs du pont bascule

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs du pont bascule

Le conseil municipal, à l'unanimité, **par 13 voix**, fixe les nouveaux tarifs du pont bascule à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, comme suit :

De 0 à 12 tonnes : 3.50 €
De 12 à 25 tonnes : 4.50 €
De 25 tonnes et plus : 6.50 €

<u>Délibération 20230223\_03</u> <u>Objet</u> : Tarifs location de la salles des fêtes et de la salle de l'aérodrome

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs des locations des salles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **par 13 voix**, fixe les nouveaux tarifs de location de la salles des fêtes et de la salle de l'aérodrome à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, comme suit :

Location salles :	Sans chauffage	Avec chauffage
Associations de la commune :	50€	100€
Autres manifestations :	150€	250 €
Repas mariage :	150€	300 €

**<u>Délibération 20230223 04 Objet</u>**: Tarif photocopies

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs des photocopies Le conseil municipal, à l'unanimité, **par 13 voix**, fixe le tarif des photocopies comme suit :

Photocopie A4 : 0.30 €
Photocopie A3 : 0.40 €
Relevé de matrice cadastrale : 0.50 €

#### <u>Délibération 20230223 05 Objet</u> : Tarif borne de camping-car

Madame le Maire propose au Conseil Municipal le maintien du tarif de la borne du campingcar à 2.00 €, en référence à la délibération N°10 du 28 mars 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, **par 13 voix**, **décide** du maintien du tarif de la borne du camping- car à **2.00** €

#### <u>Délibération 20230223 06 Objet</u> : Tarifs des droits de place

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs concernant les droits de place,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **par 13 voix**, fixe les nouveaux tarifs des droits de place, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, comme suit :

Commerçant venant 1 fois par semaine : 305 € / an Commerçant venant 1 fois par mois : 244 € / an Commerçant venant plusieurs fois par semaine : 336 € / an

Occasionnel avec stand supérieur à 10 m² :60 € / demandeOccasionnel avec stand inférieur à 10 m² :30 € / demandeCommerçant saisonnier (marchand de fruits) :100 € / saison

Délibération 20230223 07 Objet : Tarif location local ancienne mairie et gymnase

Madame le Maire propose au Conseil Municipal une révision des tarifs concernant les locations du local de l'ancienne mairie et du gymnase,

Le conseil municipal, à l'unanimité, **par 13 voix**, fixe les nouveaux tarifs des locations du local de l'ancienne mairie et du gymnase, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, comme suit :

**LOCATION LOCAL** ancienne mairie Location mensuelle 50,00€ **LOCATION GYMNASE** Association extérieure à la Commune Location 50 € / 2 heures,

#### Délibération 20230223 DEL08

<u>**Objet**</u>: Convention avec Aveyron Ingénierie pour un accompagnement technique et administratif pour la gestion du système d'assainissement

Madame le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une proposition de convention avec Aveyron Ingénierie, qui fait suite à l'adhésion par délibération en date du 23/07/2013. Cette proposition de convention offre un accompagnement technique et administratif pour la gestion des systèmes d'assainissement collectifs dont l'objectif est de préservé la qualité de l'eau et de ses nombreux usages sur le territoire. Cette convention prendra effet pour une durée de 5 ans.

#### Délibération 20230223 DEL09

Objet : remboursement téléphone à l'OCCE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'OCCE à acheté un téléphone pour l'école publique, et propose de rembourser son achat à hauteur de la facture soit 54.90 € à l'OCCE 12.

Le conseil municipal, **par 13 voix**, autorise madame le Maire à émettre un mandat de 54.90 € au tiers OCCE 12.

#### **Délibération 20230223 010**

Objet : TRANCHE <u>1</u> ENTRETIEN 2020 <u>n° SIEDAFV23 - Rénovation luminaires en LED - Belmont sur Rance</u>

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que **le montant des travaux s'élève à 30 400,00€ H.T.** 

Madame le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de **l'aide apportée par le SIEDA de 350 €** par luminaire soit 13 300,00€, <u>le reste à charge de la Commune est de 12 160,00€</u>. (Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement joint)

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 231 ou 21538 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 36 480,00€
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 13 300,00€
- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 36 480,00€
- De demander et percevoir la subvention Fonds Vert de l'Etat
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 13 300,00€
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

#### **Délibération 20230223 011**

Objet: ENTRETIEN 2020 n° SIEDAFV52 - Rénovation luminaires en LED - Belmont sur Rance 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que <u>le montant des travaux s'élève à 56 000,00€ H.T.</u>

Madame le Maire précise que sur ce montant, compte tenu de **l'aide apportée par le SIEDA de 350 €** par luminaire soit 18 550,00€, <u>le reste à charge de la Commune est de 22 400,00€</u>. (Sous condition d'obtention de la subvention « Fonds vert » comme détaillé dans le plan de financement joint)

La commune délègue temporairement la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIEDA de ce fait elle supportera la prise en charge totale de la TVA du projet soit  $11\ 200,000 + 11\ 200,000 = 22\ 400,000$ . (cf plan de financement). Cette dernière sera récupérée par la commune auprès du FCTVA avec la possibilité de récupérer la somme de  $11\ 023,000$ .

Dans ce cadre le SIEDA, mandataire, fournit à la collectivité mandante, un état récapitulatif des dépenses concernées, éligibles au FCTVA.

Ces travaux vont faire l'objet des inscriptions budgétaires, en instruction M57, suivantes :

- d'intégrer le montant TTC de ces travaux, au compte 231 ou 21538 pour les dépenses réelles et de comptabiliser cet ouvrage dans le patrimoine de la collectivité, pour un montant de 67 200,00€
- d'intégrer au compte 13258 en recette réelle le montant de la subvention qui sera versé par le SIEDA soit la somme de 18 550,00€
- d'intégrer en recette le montant de la subvention Fonds Vert de l'Etat
- d'émettre sa demande de récupération de FCTVA en joignant l'état récapitulatif

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à payer le montant TTC de l'investissement estimée à 67 200,00€
- De demander et percevoir la subvention Fonds Vert de l'Etat
- De percevoir la subvention du SIEDA d'un montant de 18 550,00€
- De s'engager à céder au SIEDA les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) émis à l'occasion de ces travaux.
- La participation définitive tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie nous sera transmise par le S.I.E.D.A.

#### Délibération 20230223 012

<u>Objet</u> : Travaux mises aux normes et sécurité de la clôture du Karting . Demande de subventions :, Région et Département

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des travaux de mises aux normes des abords de la piste de karting et du paddock et propose suite à au nouveau devis une actualisation du plan de financement

Le coût des travaux est estimé à 36 385.91 € HT soit 43 663.92 € TTC.

Le plan de financement est ainsi établi :

9 242 €
12 322.08 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré

- -décide la réalisation de ces travaux
- -accepte le plan de financement proposé
- -autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet investissement.

## Délibération 20230223\_013

<u>**Objet**</u>: Création d'une petite unité de vie pour personnes âgées autonomes dans l'ancien bâtiment dénommé « ex-sherpa »- plan de financement

Madame le Maire expose au Conseil Municipal l'avancement du dossier concernant la reconversion du bâtiment communal dit « ex-sherpa » en petite unité de vie pour personnes âgées autonomes et propose, suite à l'estimatif du cabinet d'architecte Corinne Bonhomme, le plan de financement comme suit :

DEPENSES	803 000 €
RECETTES	
- Etat au titre de la DETR : 1 <sup>ère</sup> tranche 20 %	160 600 €
(2023)	160 600 €
2 <sup>ème</sup> tranche 20 %	
(2024)	
<ul> <li>Conseil Départemental Aveyron</li> </ul>	80 000
	€
- Conseil Régional Occitanie	220 500 6
Equipements structurants bourgs centres 30 %	238 500 €
EMPRUNT DE LA COMMUNE	163 300 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, PAR 13 VOIX :

- Accepte la réalisation du projet tel que présenté par le cabinet d'architecture Corinne Bonhomme maître d'œuvre
- Accepte le plan de financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour transmettre ce dossier auprès des différents partenaires financiers sollicités, auprès de l'Etat, de la Région et du département
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet investissement.

#### **Délibération 20230223 014**

<u>**Objet**</u> : Aménagement dans l'enceinte du SERIGUET d'un étage avec rénovation énergétique en vu d'une location touristique saisonnière

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le projet de rénovation d'une partie du Sériguet, afin de développer l'offre d'hébergement touristique sur la commune.

Madame le Maire a pris contact avec un architecte qui a établi un devis estimatif pour une capacité d'hébergement touristique de 12 personnes.

Le montant des travaux s'élève à 188 050 € HT soit 225 660 € HT

Le plan de financement est ainsi proposé :

DEPENSES	188 050 €
RECETTES	
- FONDS VERT 30% rénovation énergétique	34 455 €
- Conseil Départemental Aveyron 30%	56 415 €
- Conseil Régional Occitanie 20 %	37 610 €
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	59 570 €

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, PAR 13 VOIX

- Accepte la réalisation du projet
- Accepte le plan de financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour transmettre ce dossier auprès des différents partenaires financiers sollicités : Etat au titre du Fonds Vert, de la Région et du Département
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cet investissement.

## **ARRETÉS:**

-Suite à la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol entre la Commune et Aveyron Ingénierie, il convient de mettre à jour les délégations concernant la signature de tous documents et courriers nécessaires à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme.

## **DISPOSITIF RÉGIONAL BOURGS-CENTRES:**

Madame le Maire rappelle que notre commune est porteuse d'un contrat Bourg Centre qui est arrivé à échéance au 31/12/2021.

Des avenants sont nécessaires, pour les communes qui le souhaitent, afin de poursuivre l'engagement dans cette démarche régionale et déposer des demandes de subvention dans le cadre des dispositifs spécifiques : espaces publics, équipements structurants bourg centre, opérations façades.....

Il convient d'adresser un courrier à la Présidente de Région sollicitant la poursuite du contrat et l'engagement dans les démarches d'avenants.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Le club de handball souhaite un local pour les collations d'après-match
- Adhésion au cercle généalogique
- Soirée jazz date prévisionnelle jeudi 27 juillet 2023
- Adhésion CAUE
- Bulletin Municipal : l'écriture est terminée, en cours d'impression
- AG du Club de l'Amitié

Secrétaire de séance BOUSQUET Albert Fin de séance 20 :50 Maire de BELMONT SUR RANCE Monique ALIES